

De : [Hudon-Chabot, Élodie](#)
À : [Malenfant, Karl](#)
Cc : [Foldes-Busque, Caroline](#)
Objet : IRP
Date : 18 janvier 2023 10:55:22
Pièces jointes : [Solution progicielle Amendement 06 CDP IRP.pdf](#)
[Solution progicielle Amendement 15 CDP IRP.pdf](#)

Bonjour,

Voici les deux amendements conclus pour le CPD IRP. L'amendement 6 a été conclu à la suite de la conception de la solution de la L2 et portait l'acquisition du CDP à 5 949 243\$. Ce montant a été ajouté malgré le fait que la portée d'IRP était déjà incluse dans la portée de la L2. Aucun montant n'avait été retiré des budgets des lots pour traiter ce changement. À la suite de la transaction, un nouvel amendement a été conclu pour augmenter le coût du CDP de 7,7 M\$. Cependant, ce montant a fait l'objet d'un escompte de 2 M\$ par LGS. Ainsi, le montant supplémentaire payable par la Société était de 5,7 M\$ pour un total de 11 649 243 \$. Tel que prévu dans l'amendement 6, des frais de support de 11,05 % sur le coût du CDP devaient être payés annuellement à compter de la date d'acceptation du CDP aux termes des essais d'acceptation spécifiques. Ces frais sont estimés à 657 391 \$. Aucun frais de support n'a encore été payé pour ce CDP malgré que le coût du CDP ait été payé dans sa totalité. Pour ce qui est de l'amendement 15, il est indiqué « Aucun frais de soutien technique et maintenance annuels supplémentaire ne s'applique en lien avec cet amendement ». Notre vision et celle de l'Alliance n'a pas toujours été alignée à ce sujet.

Si tu as besoin de plus d'infos, n'hésites pas à me faire signe.

Merci

Elodie Hudon, CPA

Leader groupe de chapitre Planification, suivi financier et soutien aux projets – VPEN /
Responsable Bureau de programme CASA

Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, N-2 I Québec (Québec) G1K 8J6
Tél. : [REDACTED]